

produisit au Chapitre de Lyon après l'insinuation de la bulle se trouva porter en même temps sur les deux.

Le 26 juillet 1406, à l'heure des vêpres, mourait Estorge Verd, custode : on l'enterrait, le lendemain, à l'heure de la grand'messe, dans le tombeau de Philippe de Talaru. Le surlendemain 20, Etienne Rigolet acceptait au nom de L. Allemand le canonicat vacant et la dignité de custode ; il demandait à être mis en possession. Les seigneurs capitulants lui firent réponse qu'ils étaient prêts à obéir au mandat apostolique, mais que, suivant l'usage de l'Eglise, L. Allemand devait, avant d'être admis, établir son *origine* et sa noblesse et remplir les autres formalités accoutumées : malgré l'opposition du procureur d'Adhémar de Roussillon de Velchia, qui prétendait au même canonicat, ils lui assignèrent pour faire sa preuve le samedi suivant, 31 juillet. Au jour fixé, le procureur se présenta et, pour témoigner de la noblesse de Louis Allemand, invoqua la preuve faite précédemment par feu son frère Gallois. Pour attester qu'ils étaient bien frères, et tous deux fils de Jean Allemand, chevalier, et de Marie de Chatillon, il produisit en outre cinq témoins : ce fait, fort rare, est à noter, qu'aucun de ces témoins n'appartenait à la noblesse : c'étaient Pierre du Pré, citoyen de Lyon, Jean Molliard, diacre attaché à l'église Saint-Paul, Pierre de Condes, notaire, Humbert Merlet, sergent royal, et Pierre Vanier, bannier. Après serment, les témoins affirmèrent que Gallois et Louis étaient bien frères, fils tous deux de Jean Allemand et de Marie de Chatillon qu'ils avaient vus et connus et dont la noblesse était notoire. La preuve ainsi faite est déclarée suffisante ; puis, sur une nouvelle production des bulles et procès-verbaux d'exécution par le doyen de Saint-Pierre d'Avignon, d'acceptation par Louis Allemand et de provi-